



EDA CORSE

École des avocats

V1 du 18.09.2023



De la bonne rédaction de la convention de divorce par consentement mutuel

Intervenant : Maître Guillaume BARBE & Raluca LOLEV, Avocats

VISIOCONFERENCE

Mardi 26 septembre 2023

15 H - 18 H

Modalité d'accès : le lien vous sera adressé après votre inscription

VISIOCONFERENCE

Validation : 3 heures

Prérequis : Être avocat

Niveau : 1, 2, 3

TARIF : 60 € HT*

*net de taxes, exonération de TVA

Maximums participants : 40 personnes

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

A l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Mettre à jour les connaissances en matière de rédaction de la convention de divorce
- Comprendre et anticiper les pièges et difficultés pouvant se
- Poser dans le cadre de la rédaction d'une convention de divorce par consentement mutuel, appréhender les rôles exacts avocats/notaires et leurs interactions respectives,
- Maîtriser la rédaction de clauses obligatoires et/ou spécifiques, savoir utiliser les outils permettant d'assurer une meilleure reconnaissance, circulation internationale et exécution de la convention,
- Réfléchir et s'interroger autour du devoir de conseil

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES :

Formation en distanciel

Projection d'un visuel.

Débats interactifs et participatifs.

Support de formation remis aux participants à l'issue de la formation

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION :

Évaluation en cours de formation et remise de questionnaire

Suivi de l'assiduité par émargement par le formateur et attestation sur l'honneur des participants

Les échanges lors des ateliers entre les protagonistes permettent aux participants et aux intervenants de s'évaluer réciproquement. Attestation de présence

A l'issue de la formation l'enquête de satisfaction devra être remise par chaque participant au représentant de l'EDA

PROGRAMME DETAILLE

La formation est dispensée par Maîtres Guillaume BARBE & Raluca LOLEV, Avocats à Paris

14h55 – Connexion
15 h – 17h30 cf. Plan annexé
17h45-18h Échanges questions/réponses

MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE REGLEMENT

L'inscription s'effectue par dépôt du bulletin d'inscription ci-joint accompagné du règlement et de votre attestation URSSAF de l'année précédente dans la case palais de l'EDA ou par l'inscription en ligne sur le site eda-corse.fr.

Les inscriptions sont à adresser AVANT LE 23 septembre 2023

Le règlement s'effectue par chèque à l'ordre de l'EDA Corse ou par paiement en ligne sur le site eda-corse.fr. La présente formation peut faire l'objet d'une prise en charge individuelle par le FIFPL. Il vous appartient d'en faire la demande directement auprès du fifpl (fifpl.fr) avant le début de la formation.

EDA Corse est enregistré sous le numéro **94 20 20 53520**. *Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.*

Cette formation valide 3 heures au titre de la formation continue.

Les attestations de présence ne seront délivrées qu'après émargement de la liste de présence et remise de l'attestation URSSAF de l'année précédente ainsi que votre date de naissance.

Renseignements : EDA CORSE crfpa.corse@gmail.com

Site internet : www.eda-corse.fr

Tél : 06 47 68 31 32

Contacts :

Maître Stella LEONI, Présidente

crfpa.corse@gmail.com

Maître Alexandra GOMIS

crfpa.corse@gmail.com

Contact Ajaccio : Maître Marie-Laure BENARD BATTESTI

Référent handicap : contact Maître Stella LEONI 06.47.68.31.32

BULLETIN D'INSCRIPTION

FORMATION CONTINUE CRFPA CORSE

Visioconférence DE LA BONNE REDACTION DE LA CONVENTION DE DIVORCE- 26 septembre 2023 à 15h

Nom :

Prénom :

Étude / Cabinet / Raison sociale / Profession :

Avocat au Barreau de : Ajaccio Bastia Autres :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

N° de tél :

Courriel :

Année de Prestation de serment :

Quelles sont vos éventuelles attentes particulières pour cette formation ?
.....

Souhaitez-vous nous faire part d'une situation de handicap ou de santé particulière nécessitant des aménagements particuliers pour l'organisation de la formation ?
.....

- J'atteste avoir pris connaissance du niveau de cette formation et avoir le niveau requis pour la suivre.
- Je m'engage à répondre au questionnaire d'évaluation à la fin de cette formation et je participe à une autoévaluation.
- Je suis une personne en situation de handicap nécessitant un besoin d'aménagement spécifique et atteste prendre contact avec le référent handicap de l'EDA Corse afin de suivre la formation (crfpa.corse@gmail.com)

Les conditions générales de vente et de participation à une formation sont disponibles sur notre site

POUR TOUTE QUESTION SUR VOTRE INSCRIPTION EN FORMATION CONTINUE : crfpa.corse@gmail.com

Signature et Cachet :

PROGRAMME :

De la bonne rédaction de la convention de divorce par consentement mutuel

Objectif de la formation :

comprendre et anticiper les pièges et difficultés pouvant se poser dans le cadre de la rédaction d'une convention de divorce par consentement mutuel, appréhender les rôles exacts avocats/notaires et leurs interactions respectives, maîtriser la rédaction de clauses obligatoires et/ou spécifiques, savoir utiliser les outils permettant d'assurer une meilleure reconnaissance, circulation internationale et exécution de la convention, réfléchir et s'interroger autour du devoir de conseil.

Niveaux de formation : 1, 2 et 3

I. CONDITIONS DE VALIDITE DU DCM

- 🔍 Mentions obligatoires légales et réglementaires
- 🔍 Plan type d'une convention & liste des annexes

II. LE DCM DANS UN CONTEXTE INTERNATIONAL

- 🔍 Etat des lieux des difficultés et évolutions
- 🔍 Réflexes et préalables à adopter
- 🔍 Outils de rédaction de la convention afin de la rendre plus efficace
- 🔍 Outils pour faciliter sa reconnaissance et sa circulation à l'étranger

III. CONSEQUENCES DU DIVORCE RELATIVES AUX EPOUX

- 🔍 Usage du nom & résidences séparées
- 🔍 Liquidation du régime matrimonial : réflexes, problématiques récurrentes (questions liquidatives, fiscalité), outils de rédaction de la convention
- 🔍 Prestation compensatoire : éléments indispensables, régime de la PC, rédaction des clauses de la PC

IV. RESPECT DES INTERETS DES ENFANTS DU COUPLE

- 🔍 L'information de l'enfant mineur
- 🔍 Contenu de la convention et clauses prohibées
- 🔍 Rôle de l'avocat dans la détermination de l'organisation de la vie de l'enfant et son devoir de conseil
- 🔍 La contribution à l'entretien et l'éducation de l'enfant (intermédiation)

V. REMISE EN CAUSE DU DCM

- 🔍 Modifications de la convention : révision amiable, révision pour imprévision
- 🔍 Remise en cause de la convention par les époux (nullité, responsabilité) / tiers
- 🔍 L'arbitrage